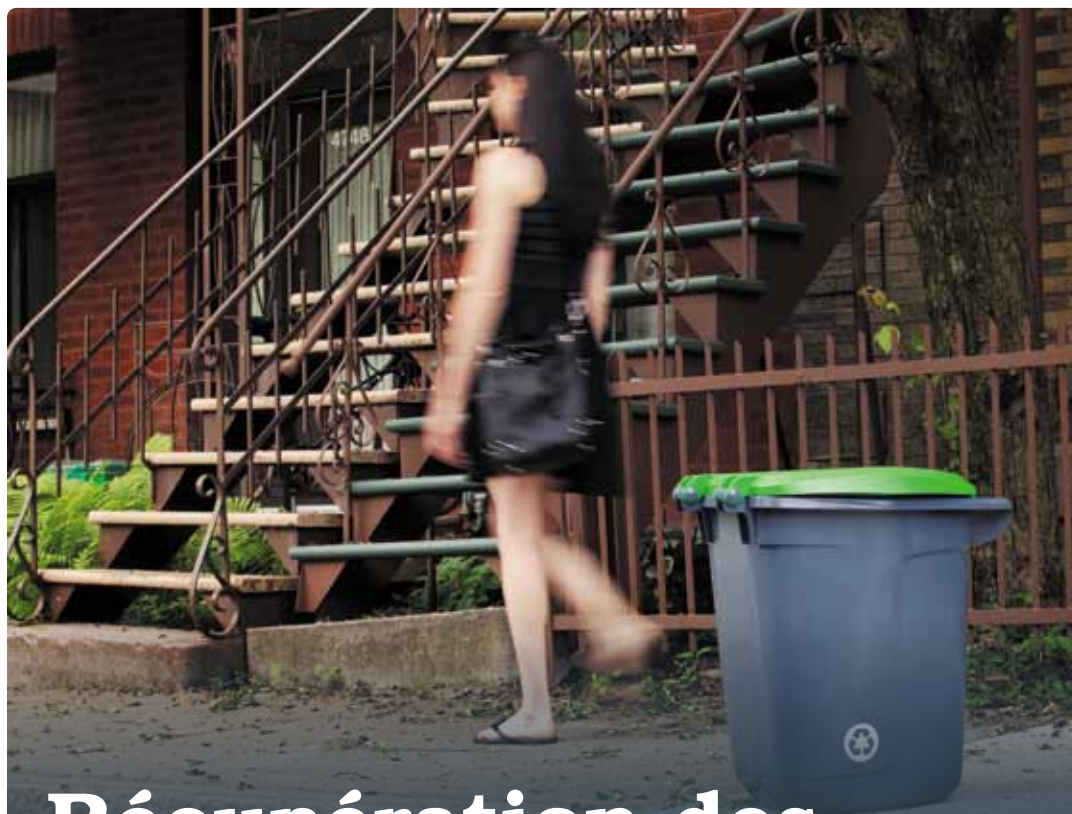


Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Environnement



Récupération des nouveaux bacs de recyclage de 67 litres

Tous les citoyens qui ont réservé un nouveau bac de recyclage de 67 litres au cours des mois de février et de mars pourront **venir le chercher en tout temps, de jour, dès le 17 avril**, au point de service permanent **ou, de soir, entre le 17 avril et le 2 mai**, aux points de service temporaires. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité. À noter que toutes les réservations reçues après le 31 mars seront traitées lors d'une distribution ultérieure. C'est notamment le cas des coupons qui n'ont pas encore été retournés. Veuillez noter d'ailleurs que ces coupons doivent être adressés à la Direction du développement du territoire et études techniques située au 7171, rue Bombardier.

Pour connaître les dates et les lieux pour récupérer vos bacs, consultez la page 4 à cet effet.

Suite page 4

Dans ce numéro



Service gratuit de déchiquetage

page 4



Adoption de deux règlements en sécurité incendie

page 5

Message de Luis Miranda



Un milieu de vie attrayant et des élus accessibles

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

L'arrivée du printemps représente toujours un moment riche en activités de toutes sortes dans la vie municipale angevine. D'abord, l'équipe municipale s'active aux préparatifs du grand ménage printanier. Quand le signal est lancé, rien n'est laissé au hasard pour refaire une beauté à notre arrondissement. Ainsi, tous nos trottoirs, nos rues, nos parcs, nos pistes cyclables, nos bâtiments et nos équipements font l'objet d'un minutieux nettoyage pour que la population puisse bénéficier d'un milieu de vie propre et attrayant. La propreté de notre milieu de vie est une priorité. C'est un acquis que nous voulons préserver et nous prenons toutes les mesures pour y arriver. Comme vous pourrez le lire dans ces pages, votre participation est indispensable au succès de l'opération. Les Angevins ont démontré depuis de nombreuses années leur responsabilisation à cet égard et je tiens à les remercier.

Le printemps marque également le dévoilement de la programmation des activités sportives, culturelles et récréatives offertes par l'arrondissement et ses partenaires. Encore une fois cette année, tout a été mis en place pour que l'ensemble de la population – jeunes, adolescents, aînés et familles – puisse se divertir et avoir accès à une panoplie d'activités. Je vous invite à consulter le *Répertoire des activités printemps-été 2012* qui contient toutes les informations utiles pour vous aider à faire vos choix. Vous serez en mesure de constater que nous veillons à nous adapter continuellement aux besoins de nos diverses clientèles.

Autant nous déployons nos énergies à vous doter d'un milieu de vie stimulant, propre et sécuritaire, autant nous voulons demeurer à votre écoute et accessible. C'est dans cette optique que le Bureau du citoyen existe. Ainsi, un samedi sur deux, entre 9 h et midi, vous pouvez rencontrer vos élus sans rendez-vous. Il s'agit d'un moment privilégié au cours duquel vos commentaires et vos demandes sont pris en compte. Notre administration a mis en place ces rencontres en 1997. Durant toutes ces années, nous avons rencontré plusieurs centaines de personnes. Ce contact direct nous a permis de rester branchés sur la réalité quotidienne de notre collectivité. Il nous a inspirés dans la prise de certaines décisions et nous a permis de mieux comprendre les besoins de nos concitoyens.

Avec l'arrivée du beau temps, je vous invite donc à redécouvrir votre milieu de vie. Que ce soit en fréquentant les parcs, en utilisant les pistes cyclables ou en participant aux nombreuses activités offertes, je suis convaincu que vous serez confortés d'avoir choisi Anjou pour y vivre.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2012 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Campagne de propreté 2012

Le grand ménage de printemps commence

Participez vous aussi !



Afin de permettre à tout un chacun de profiter d'un milieu exempt des débris accumulés à l'extérieur durant l'hiver, l'arrondissement et les citoyens doivent unir leurs efforts.

Pour l'arrondissement, le printemps signifie...

Côté travaux publics :

- ramassage des papiers, des feuilles mortes et des débris;
- nettoyage des espaces verts;
- nettoyage des poubelles;
- passage du balai sur 130,8 km de rues;
- entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- nettoyage de 185,1 km de trottoirs;
- préparation de 11 km de piste cyclable;
- entretien des abribus.

Côté parcs, immeubles et équipements :

- nettoyage des parcs;
- remise en état des équipements (jeux et chalets);
- assainissement des carrés de sable;
- enlèvement des graffitis dans les parcs.

Côté développement du territoire :

- vérification du bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures;
- enlèvement des graffitis sur les édifices publics;
- aide aux résidants, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal.

Pour le citoyen, le printemps signifie...

- ramasser les feuilles mortes et les papiers sur les terrains;
- râteler le gazon;
- retourner la terre des plates-bandes;
- planter des arbres, des arbustes et des fleurs;
- respecter les horaires de collecte;
- favoriser le recyclage;
- prendre soin des parcs;
- utiliser les poubelles du domaine public.

Nous comptons sur vous!

Maire suppléant d'arrondissement

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars dernier, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, district Est, a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour le mois d'avril 2012, en remplacement de la conseillère, M^{me} Michelle Di Genova Zammit.

Congé de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du Vendredi saint au lundi de Pâques, soit du 6 au 9 avril inclusivement.

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront ouvertes le samedi 7 avril, mais fermeront leurs portes les 6, 8 et 9 avril.

La collecte des matières résiduelles aura lieu comme d'habitude le Vendredi saint.



Bon congé pascal

Les élus et le personnel de l'arrondissement souhaitent de joyeuses Pâques à toutes les familles angevines.

Venez rencontrer vos élus

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **mardi 1^{er} mai**, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Bureau du citoyen

Samedi 14 avril Luis Miranda
Samedi 28 avril Paul-Yvon Perron

Rencontres **sans rendez-vous** de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Entretien de la pelouse sans pesticides

L'utilisation des pesticides est strictement interdite à Anjou, car ces produits perturbent l'équilibre de l'environnement et comportent des risques pour la santé humaine. Cependant, des solutions écologiques alternatives existent, notamment certains produits non toxiques permis (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs autorisés). Vous pouvez aussi et surtout limiter l'emploi de tous ces produits en gardant votre pelouse en santé.

Quelques conseils utiles

- Tondez haut (jamais moins de 7,5 cm), souvent, et laissez les rognures au sol. Pour fortifier votre pelouse, aiguisiez régulièrement vos lames de tondeuse.
- Arrosez en profondeur, seulement au besoin soit uniquement selon le degré de sécheresse du sol.
- N'arrosez jamais en plein soleil, plus de la moitié de l'eau s'évapore avant de pénétrer dans le sol. D'ailleurs, rappelez-vous que l'article 8 du règlement 1031 interdit de se servir de boyaux d'arrosage entre 8 h et 18 h non seulement pour l'arrosage des pelouses, mais aussi pour quelque usage que ce soit.

L'utilisation des pesticides est strictement interdite à Anjou, car ces produits perturbent l'équilibre de l'environnement et comportent des risques pour la santé humaine.

- Aérez la pelouse en enfonçant un crayon de 10 à 15 cm, l'air, l'eau et les engrais y pénétreront mieux.
- Terreutez avec du compost qui fournit les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.
- Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale (roches broyées).

- Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre pour éviter la prolifération d'herbes indésirables, comme l'herbe à poux qui est incapable de rivaliser avec d'autres végétaux.

À noter aussi qu'une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril. La majorité de ces conseils

est tirée du *Feuilleton horticole* du Jardin botanique de Montréal.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet.

Permis nécessaire

Installation d'une piscine résidentielle

Sachez que le gouvernement du Québec a adopté, en 2010, un nouveau règlement pour encadrer l'installation d'une nouvelle piscine résidentielle afin de prévenir la noyade. Des règles précises (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.) doivent donc être respectées pour en contrôler l'accès, et ce, qu'il s'agisse d'une piscine creusée ou hors terre. L'arrondissement s'assure du respect de ces mesures et un permis est nécessaire avant d'entreprendre les travaux de construction de cette installation. Présentez-vous au comptoir d'accueil des permis de l'arrondissement à cet effet, le personnel vous renseignera sur les règles à suivre.

Par ailleurs, comme il vaut mieux prévenir que guérir, nous invitons tous les citoyens qui disposent déjà d'une piscine à consulter le site **mapiscinesecuritaire.com** pour obtenir de précieux conseils sur ce qu'il est possible de faire pour augmenter la sécurité liée à cet équipement.

Renseignements : 514 493-5115.

Normes sur la protection et l'abattage d'un arbre

Notre richesse collective les arbres

Les arbres publics et privés constituent une richesse collective pour notre arrondissement. Ils sont les véritables poumons d'Anjou et contribuent à améliorer la qualité de l'air, procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, tout en augmentant la valeur des propriétés. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces majestueux végétaux permettent aussi d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation. Ainsi, nous vous rappelons les règles à respecter.

Protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition

Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement fournissent au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une demande de permis de construction ou de rénovation est faite.

Abattage des arbres dans une cour avant ou dans une bergerie

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre dans une cour avant, dans une bergerie et sur un

terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons suivantes.

L'arbre est :

- susceptible de causer un dommage sérieux aux biens;
- mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- une nuisance pour la croissance et le développement d'arbres voisins de plus grande valeur;
- un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- situé dans l'aire d'implantation ou à moins de trois mètres de l'aire d'une construction projetée, autre qu'une enseigne, une clôture, un mur de soutènement, une aire de stationnement ou une dépendance ne reposant pas sur des fondations.

La demande doit préciser les raisons démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,4 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.

Renseignements : Direction du développement du territoire et études techniques au 514 493-5115.





Service gratuit de déchiquetage le 21 avril

La firme Shred-it est mandatée par l'arrondissement d'Anjou pour offrir un service de déchiquetage gratuit des documents personnels des citoyens le samedi 21 avril. Profitez-en : c'est une solution d'élimination sûre, conforme, complète et économique. En plus de documents confidentiels imprimés (déclaration de revenus, relevés bancaires, etc.), cette compagnie détruit également tout document en plastique ou utilisant d'autres supports. L'opération est effectuée dans le respect de l'environnement. La destruction s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle. À noter qu'une preuve de résidence sera exigée.

Un camion de déchiquetage sera sur le territoire :

- de 9 h à 12 h, à la mairie d'arrondissement (7701, boul. Louis-H.-La Fontaine);
- de 12 h 15 à 15 h, au parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace).

Ce service sera aussi offert le samedi 16 juin.

Renseignements : 311 ou 514 493-8000.

Rappels saisonniers

Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

Il est important de noter que la date limite pour retirer l'abri temporaire pour automobile est le 15 avril.

Restrictions de stationnement

Depuis le 15 mars, les restrictions de stationnement sont en vigueur pour permettre le nettoyage des rues et la réalisation de divers travaux (surfaçage de la chaussée, émondage, réparations à l'éclairage des rues, inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.). Vérifiez les panneaux !

Collectes

Entreposage extérieur des contenants

Conformément au Règlement RCA 75 adopté par l'arrondissement d'Anjou en 2011, rappelons que l'entreposage extérieur de tout contenant destiné à une collecte est autorisé uniquement dans les cours latérale ou arrière. Il ne doit donc en aucun cas être visible de la voie publique. De plus, le contenant doit être muni d'un dispositif de fermeture hermétique.

Collecte des objets encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Cette collecte, qui se tient le **premier jeudi de chaque mois**, vous permet de vous départir de **petites quantités** de résidus de construction, de rénovation, de démolition et de certains objets encombrants – **excluant** les appareils de réfrigération et de climatisation, mais aussi **les matelas et les meubles rembourrés qui sont refusés pour prévenir la prolifération des punaises de lit**. Les objets volumineux doivent être déposés sur le terrain, en bordure du trottoir, au même endroit que les ordures ménagères, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. La prochaine collecte aura donc lieu le 5 avril.

Renseignements : 311.

Environnement

Récupération des nouveaux bacs de recyclage de 67 litres



Voici les dates et les lieux pour permettre aux citoyens qui ont réservé un nouveau bac de recyclage de 67 litres au cours des mois de février et de mars de venir le récupérer, sur présentation d'une pièce d'identité.

Point de service permanent le jour

Direction du développement du territoire et études techniques
7171, rue Bombardier
Dès le mardi 17 avril
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Points de service temporaires le soir

Pendant trois semaines, pour que les citoyens puissent récupérer leur bac, l'arrondissement ouvre ses portes en soirée, soit de **17 h 30 à 20 h**.

Dates et lieux

Mardi 17 avril
Direction du développement du territoire et études techniques
7171, rue Bombardier

Jeudi 19 avril
Bureau Accès Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Lundi 23 avril
Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt

Mercredi 25 avril
Direction du développement du territoire et études techniques
7171, rue Bombardier

Lundi 30 avril
Direction du développement du territoire et études techniques
7171, rue Bombardier

Mercredi 2 mai
Bureau Accès Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Nous vous invitons à utiliser le nouveau site Internet www.arrondissementanjou.com/environnement ou à composer le 514 493-8086 afin d'obtenir plus d'informations concernant les modalités de récupération de votre bac.

Adoption de deux règlements

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a entériné, le 24 janvier 2012, le *Règlement sur la prévention des incendies*, qui a préséance sur les précédents règlements en la matière appliqués sur le territoire de la Ville de Montréal, et le conseil d'agglomération a adopté, le 26 janvier 2012, le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal*, qui s'applique à l'agglomération de Montréal.



Suivant l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal, une obligation prescrite par la *Loi en sécurité incendie*, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a pris l'engagement de mettre en place des outils lui permettant de jouer pleinement son rôle tout en respectant les compétences de ses partenaires municipaux.

Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal

Ce règlement énonce, notamment, les normes essentielles minimales entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection incendie. Il permet au service de s'assurer que les feux en plein air et l'utilisation de la pyrotechnie durant les activités publiques respectent les mesures nécessaires à leur déroulement sécuritaire pour le public et le patrimoine bâti.

Les prescriptions pour l'avertisseur de fumée y sont aussi comprises :

- Le propriétaire doit installer des avertisseurs de fumée à chaque étage d'un logement et les remplacer au plus tard 10 ans après la date de fabrication;
- l'entretien de l'appareil, incluant le remplacement de la pile, doit être effectué par l'occupant de l'habitation;
- dans les édifices à logements et les condos, les propriétaires doivent tenir un registre de la vérification annuelle des avertisseurs de fumée, tout comme pour la vérification du système d'alarme-incendie.

Le règlement permet également au service d'exiger des industries génératrices de risques de sinistre soumises au *Règlement sur les urgences environnementales* qu'elles lui présentent, pour approbation, leurs mesures visant à avertir le public en cas de sinistre et qu'elles le tiennent informées de leur plan d'urgence environnementale.

Règlement sur la prévention des incendies

Celui-ci assure un niveau de sécurité uniforme en éliminant les disparités normatives et permet des interventions plus efficaces par l'usage de dispositions administratives standardisées. Ce règlement se base sur le *Code national de la prévention des incendies – Canada 2010*.

Il prévoit les exigences normatives, notamment pour :

- la protection des bâtiments et des occupants contre l'incendie;
- l'entreposage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments;
- l'entreposage et la manipulation des liquides inflammables et combustibles;
- les procédés industriels et les opérations qui présentent un risque d'incendie;
- l'inspection et l'entretien des installations de sécurité incendie des bâtiments.

Il apporte un meilleur encadrement pour :

- l'utilisation des appareils décoratifs à éthanol (ex. : foyer);
- l'utilisation des tentes et des appareils producteurs de chaleur dans les événements et les rassemblements publics;
- les plans de sécurité incendie dans les bâtiments de grande hauteur ou de grande superficie;
- le calcul de la capacité d'occupation dans les établissements de réunion.

Vous pouvez consulter ces règlements à ville.montreal.qc.ca/sim dans la section Règlements.

Environnement

Recycler les piles

Ne jetez jamais les piles AAA à D, alcalines, rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb dans les ordures ménagères, elles contiennent des métaux lourds (cadmium et mercure) très toxiques pour l'environnement, notamment pour l'eau.

Trois possibilités pour vous en débarrasser :

- apportez-les lors des collectes itinérantes des RDD;
- rendez-vous à l'écocentre de Rivière-des-Prairies situé au 11400, rue Léopold-Christin;
- déposez les piles rechargeables dans les casernes de pompiers ou dans certains détaillants, tels que La Source, Bureau en gros, Canadian Tire, Rona et IKEA. Il est recommandé de communiquer avec le lieu de collecte choisi avant de s'y rendre puisqu'il peut y avoir eu changement dans la politique de récupération des piles.

Les matières récupérables serviront à fabriquer de l'acier inoxydable ou de nouvelles piles.

Capsule verte

Participez au Défi Climat 2012

Le Défi Climat, c'est un engagement de milliers de citoyens à poser des gestes individuels et collectifs pour réduire leurs émissions de GES. En 2011, 1191 organisations (établissements, villes, écoles, institutions, entreprises) et 58 680 particuliers y ont participé et ont découvert de nouvelles façons de diminuer leur bilan carbone.

L'arrondissement encourage les citoyens d'Anjou à contribuer à ces efforts de réduction des GES en participant à la 5^e édition du Défi Climat qui aura lieu du 1^{er} mai au 8 juin 2012.

À cet effet, nous vous invitons à consulter le site web, www.deficlimat.qc.ca, afin d'obtenir des renseignements sur ce défi et de procéder à votre inscription.

Semaine de l'action bénévole



L'action bénévole vivante et durable

Sans les milliers de bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts pour soutenir les plus démunis, les banques d'alimentation, les sans-abri, mais aussi les arts, les clubs sportifs et communautaires locaux..., nos collectivités n'auraient pas le même visage humain. Chaque année, juste retour des choses, la Semaine de l'action bénévole leur rend hommage tout en faisant la promotion de leur intervention. En 2012, cette semaine se déroulera du 15 au 21 avril.

L'arrondissement d'Anjou compte de nombreux organismes et bénévoles qui améliorent notre qualité de vie en nous proposant des services très variés. Leur implication est une richesse pour notre communauté. Anjou les soutient de diverses façons.

Vous avez le goût de mettre vos talents à contribution et vous désirez vous impliquer, mais ne savez ni où ni comment : appelez-nous. Nous vous guiderons dans la recherche de l'organisme qui répondra le mieux à vos attentes.

Renseignements : André Maisonneuve, agent de développement, du lundi au vendredi, au 514 493-8209.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



**Faites de la lecture
une occasion spéciale
pour vous retrouver
en famille.**

Activités jeunesse

Axel au château de la fée

Le 28 avril à 11 h

De 3 à 7 ans

Spectacle interactif

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Entrée libre

Mamie Plume et Mamie Caboche animent un jeu d'association relié au conte présenté. Ensuite, les enfants apprennent une chanson et une danse, puis ils reçoivent un dessin de la marionnette Axel et ont l'occasion de lui faire un câlin.

Jeudis agités à la bibliothèque du Haut-Anjou

Tous les jeudis du 5 au 26 avril

Bibliothèque du Haut-Anjou



Tu as terminé tes devoirs, tu t'ennuies et tous les ordinateurs sont réservés? Viens à la bibliothèque du Haut-Anjou. Tous les jeudis à 15 h 30, on t'attend pour faire toutes sortes d'activités amusantes : bricolages, activités scientifiques, etc. Viens agiter tes méninges à la bibliothèque!

Les contes du Samedi Tout

Samedis 14 avril et 5 mai à 10 h 30

Enfants de 5 à 8 ans et leurs parents

École Jacques-Rousseau, 7455, rue Jarry Est

Dans le cadre des Rendez-vous Samedi Tout du Haut-Anjou, les bibliothèques d'Anjou vous invitent à venir découvrir le monde de la lecture avec Noé Cropsal. Contes, rires et découvertes seront au rendez-vous !

L'activité est gratuite et ouverte à tous les résidents du Haut-Anjou sans inscription.

Activités pour adultes

Café-rencontres des lundis

Potager nouvelle tendance

Lundi 16 avril, 10 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Venez apprendre avec Sylvie Fullum, horticultrice, des principes pour réussir un petit potager écologique à la ville comme à la campagne. Sylvie prodiguera également des conseils pour le choix des végétaux et des contenants pour nos balcons, nos toits et nos rebords de fenêtre.

Expositions

Les élèves des cours de peinture exposent

17 avril au 2 mai

Galerie d'art Goncourt (bibliothèque Jean-Corbeil)

Les élèves des cours de peinture qui ont suivi les sessions d'automne 2011 et d'hiver 2012 convient la population à découvrir leurs œuvres ce printemps, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le vernissage en présence des élèves et des professeurs Gisèle Rivard, Claude Charlebois et Jean Saucier, se tiendra le jeudi 26 avril, à 19 h. Un vin d'honneur sera servi.

Mentionnons qu'exceptionnellement les portes de la galerie fermeront à 18 h les 18 et 25 avril, et 2 mai.

Entrée libre pour ces deux expositions. Venez découvrir et encourager nos artistes.
Renseignements : 514 493-8200.

Expo-vente de bijoux de fantaisie

**Dimanche 6 mai, de 13 h à 17 h,
et jeudi 10 mai, de 19 h à 21 h**

Galerie d'art Goncourt (7500, avenue Goncourt)

Les élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie des sessions d'automne 2011 et d'hiver 2012 exposeront et vendront leurs œuvres en présence des professeurs Mylène Paiement et Chantal Benoit. Un vin d'honneur sera servi.

Événement spécial



Soirée de poésie angevine

Vendredi 27 avril à 19 h

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Nous avons le plaisir de vous inviter à une soirée de la poésie qui sort de l'ordinaire! Venez écouter des poètes angevins – 12 à 17 ans / 18 ans et plus – qui vous ouvriront leurs âmes.

Si vous êtes poète amateur et aimeriez faire découvrir au public l'une de vos œuvres pendant cette soirée, voilà comment participer.

Faites parvenir par courriel, à **cultureanjou@ville.montreal.qc.ca**, ou déposer au comptoir de prêt de la bibliothèque Jean-Corbeil, avant le 17 avril :

- un texte de 4 à 6 strophes – sujet et style libres;
- vos coordonnées.

Le public votera pour son coup de cœur.

Durant la soirée, vous pourriez présenter ou faire lire votre poème par un lecteur, a capella ou sur fond musical, devant des amateurs de la poésie. En plus, votre œuvre pourrait ensuite être diffusée sur divers médias.

Renseignements : 514 493-5186